



Préparer son entreprise aux tarifs douaniers : une liste de vérification pour les exportateurs

À mesure que le paysage du commerce international évolue, les exportateurs canadiens doivent franchir de nouveaux obstacles.

À Exportation et développement Canada (EDC), nous comprenons les préoccupations des entreprises canadiennes et nous engageons à fournir le [soutien ainsi que les renseignements nécessaires](#) pour faire face aux incertitudes.

Les tarifs peuvent perturber vos activités, mais en vous préparant, vous pourriez être en mesure de réduire leurs répercussions. Comme les risques peuvent être complexes, nous vous recommandons de consulter votre équipe de spécialistes de la fiscalité, d'avocats-conseils et de courtiers en douane pour analyser votre situation.

Servez-vous de la liste de vérification au verso pour orienter vos discussions et vous préparer aux éventuels changements dans le contexte commercial.



Ce qu'EDC peut faire

En tant qu'experts du risque international, nous pouvons soutenir votre croissance au-delà des frontières canadiennes. Voici certaines de nos solutions :

- Accès à des [fonds de roulement](#) et à du financement
- [Assurance](#) diminuant le risque lié aux activités à l'étranger, vous permettant de diversifier vos débouchés extérieurs
- [Expertise](#) permettant aux entreprises de prendre des décisions éclairées
- Relations internationales qui font le pont entre les entreprises canadiennes et étrangères

Liste de vérification destinée aux entreprises canadiennes pour réduire le risque tarifaire

✓ Effectuez une évaluation exhaustive des risques de votre chaîne d'approvisionnement

- Cernez les risques au-delà des fournisseurs immédiats, portez attention à tous les maillons de la chaîne.
- Pensez à diversifier vos fournisseurs et les pays où vous vous approvisionnez.
- Assurez-vous de comprendre le coût de vos intrants en dollars canadiens, surtout pour ce qui est des composantes facturées en devises.

✓ Atténuez les risques liés aux contrats

- Examinez vos contrats (p. ex., vos contrats à forfait) pour repérer toute clause pouvant vous exposer à la volatilité des prix si les tarifs sont mis en place.
- Consultez des experts-conseils pour déterminer comment vous protéger au mieux dans vos contrats actuels et futurs.

Conseil : Pensez à ouvrir un compte de chambre de compensation automatisée à l'avance auprès de la U.S. Customs and Border Protection pour simplifier le paiement des tarifs américains éventuels.

✓ Examinez la police de votre assurance crédit commercial

- Les importateurs pourraient refuser de prendre livraison des marchandises en raison de tarifs imprévus. Dans certains cas, les police d'assurance crédit commercial (ou comptes clients) peuvent couvrir ce risque.

Conseil : [L'Assurance crédit de portefeuille d'EDC](#) vous permet d'offrir des délais de paiement plus long et, dans certains cas, couvre les refus de prendre livraison.

✓ Envisagez d'adopter des stratégies de couverture du risque de change

- Anticipez l'éventuelle volatilité du taux de change et prenez les moyens de protéger votre entreprise.
- Envisagez d'utiliser des contrats à terme ou des options sur devise pour fixer les taux de change futurs.
- Demeurez concurrentiel : soyez conscient du montant de la facture en dollars canadiens pour les achats (ou pour les ventes) lorsque vous faites de nouvelles offres en devises.

Conseil : La [Garantie de facilité de change d'EDC](#) peut remplacer le nantissement sur les contrats de change.

✓ Commencez à planifier pour rendre votre entreprise plus résiliente

- Une fois les difficultés immédiates de votre marché surmontées, songez à percer de nouveaux marchés pour réduire les risques liés au marché mondial.

Conseil : EDC offre un éventail de solutions de financement pour soutenir votre croissance sur de nouveaux marchés.



Découvrez comment EDC aide les entreprises canadiennes à faire face à l'incertitude.

Vous avez des questions ?

Communiquez avec votre directeur des relations d'EDC ou composez le **1-800-229-0575**.



L'information figurant dans cet article, dont la majorité a été recueillie par EDC à partir de renseignements publics, est présentée à titre informatif seulement. Elle contient des renseignements fournis par des tiers qui n'ont pas été vérifiés de façon indépendante par EDC. Aucune déclaration ou garantie n'est faite par EDC, ses sociétés affiliées, ses agents, ses administrateurs, ses dirigeants ou ses employés concernant l'exactitude, l'intégralité, le degré d'actualité, la fiabilité, la légalité, la pertinence ou la qualité de l'information, ni son utilité à une fin particulière. L'information ne doit pas être perçue comme une forme de promotion, une offre de vente de tout produit ou service ou la recommandation d'une entreprise, d'un produit ou d'un service. EDC fournit cette information à la condition d'être exonérée de toute responsabilité en cas de dommages survenus parce qu'une personne s'y est fiée. EDC rejette ainsi toute responsabilité concernant l'utilisation, si passive soit-elle, de cette information. Songez à demander l'avis d'un conseiller professionnel.

